

Le 23 septembre, tous dans le rue contre le projet de loi sur la retraite !

Malgré la mobilisation de près de 3 millions de travailleurs le 7 septembre, qui ont manifesté et fait grève dans tout le pays, l'Assemblée Nationale a adopté le 15 septembre le projet de loi gouvernemental sur les retraites.

- **L'âge légal de départ à la retraite serait porté à 62 ans.** Cela signifie que ceux qui pouvaient arrêter de travailler à 60 ans devront continuer deux années de plus, s'ils ont un emploi, ou espérer bénéficier d'allocations de chômage. Et ceux qui ne sont plus indemnisés devront survivre deux années de plus dans la misère, avant de toucher un nouveau revenu régulier, leur pension de retraite.
- **La durée obligatoire de cotisation serait encore allongée.** Quand il y a quelques années seulement, il fallait 37 annuités et demie de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein, la loi Fillon de 2003 a porté la durée obligatoire de cotisation à 41 annuités. Avec ce nouveau projet de loi, on passe à 42, 43 annuités... Or il faut comptabiliser 1577 euros de revenus pour qu'un trimestre soit validé, soit 6 308 euros pour chaque annuité. Les artistes-interprètes seront sévèrement touchés.
- **L'âge de départ sans décote, si vous n'avez pas toutes vos annuités serait reporté de 65 ans à 67 ans.** Or l'âge moyen d'un salarié en bonne santé est de 63 ans. **En réalité, ce nouveau projet de loi n'a comme seul objectif : réduire encore les pensions retraites.**

Déjà nombre d'entre nous, après toute une carrière, n'ont que 600 et quelques euros par mois de retraite versée par la sécurité sociale ! Que va-t-il rester? Les artistes-interprètes, particulièrement les femmes, ont le plus souvent une carrière quelque peu « chaotique ». A partir de 40 ans pour les femmes et 50 ans pour les hommes les contrats se font en général de plus en plus difficiles à obtenir. Les mesures défendues par M. Woerth vont frapper ces professionnels de plein fouet !

Après les retraites, la santé

Dès le lendemain du vote par l'assemblée nationale, les médias ont annoncé le nouveau « chantier » du gouvernement : réduire (une nouvelle fois) les dépenses de santé. Combien de médicaments encore déremboursés ? Quelles augmentations pour les Mutuelles ? Combien d'hôpitaux, de services d'urgence vont-ils encore fermer ? Déjà, l'Agence régionale de santé d'Ile de France annonce la fermeture des services d'urgences pour n'en garder qu'un par département ! (Ceci après s'être attaqué, dans le cadre de la loi votée le 15, à la médecine du travail, y compris celle protégeant les intermittents du spectacle !)

Après l'assurance maladie, l'assurance-chômage

Le 7 Septembre Geoffroy Roux de Bézieux, Président de Pôle Emploi, Vice-président du Medef, s'exprime sur BFM :

G.RDB : « Si on fait rien, on va vers 15 milliards de déficits. Il va falloir faire quelque chose

Journaliste : Ce qui veut dire augmentation des contributions...

G.RDB : Ah écoutez là non (...) Il y a plein d'autres paramètres sur lequel on peut jouer...

Journaliste : Par exemple ?

G.RDB : Je crois que les prestations sont plafonnées à un niveau assez haut. Bon donc c'est une question qu'on peut se poser... Y A DES REGIMES QUI SONT PLUS OU MOINS DEFICITAIRES DONC VOILA... »

Voilà : La Convention nationale d'assurance-chômage doit être renégociée fin 2010. Comme toujours, les annexes 8 & 10 le seront dans la foulée. Cette réforme des retraites va peser lourd sur les comptes de l'UNEDIC. Le MEDEF voudra aggraver les critères d'admission, réduire les durées d'indemnisation et baisser la hauteur des allocations. Après l'hécatombe provoquée par la baisse de notre volume d'emploi et les conséquences des « réformes » Assedic de 2003 et 2006, combien d'artistes pourront demain encore vivre de leur travail ?

Obliger le gouvernement à retirer son projet sur les retraites, c'est non seulement sauvegarder nos retraites, c'est aussi sauvegarder notre assurance maladie, c'est enfin, être indemnisé quand on a cotisé et qu'on est au chômage. C'est pourquoi le SFA-CGT et le SNLA-FO appellent les artistes, aux cotés des salariés de tous les secteurs professionnels, à amplifier la mobilisation:

Le 23 septembre : tous en grève et en manifestation pour le retrait du projet gouvernemental !